

Zoom

Le 7 juin 2009 : une date importante dans la vie des Français résidant en Afrique et en Amérique

Dans le cadre de la modernisation du ministère des Affaires étrangères et européennes engagée par Bernard Kouchner, la direction des Français à l'étranger et des étrangers en France est devenue depuis le 16 mars 2009 (décret n°2009-291 du même jour) la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire.

Le nouvel organigramme de la DFAE tient compte des modifications de compétences décidées par le gouvernement en 2007 entre le ministère des Affaires étrangères et européennes et le ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire dans le domaine de la gestion des étrangers en France, et recentre la DFAE sur son cœur de métier : l'administration des communautés françaises de l'étranger.

Trois services concourent désormais à cet objectif :

- le service des Français à l'étranger,
- le service des conventions, des affaires civiles et de l'entraide judiciaire,
- le service de l'adoption internationale.

Le secrétariat général de l'Assemblée des Français de l'étranger reste rattaché à la DFAE et maintiendra comme par le passé le dialogue avec les élus, et par leur intermédiaire, avec vous-même.

Dans la première édition de la *Dépêche du Quai d'Orsay* consacrée à la DFAE et parue en février dernier, l'engagement a été pris de vous informer régulièrement sur les projets, programmes et actions menés par la direction des Français de l'étranger et de l'administration consulaire.

Il m'a donc paru utile et souhaitable de mettre l'accent sur un rendez-vous important pour celles et ceux d'entre vous qui résidez en

Afrique et en Amérique : l'élection, le 7 juin prochain, de vos représentants à l'Assemblée de Français de l'étranger (AFE).

La DFAE s'emploie à tout mettre en œuvre pour vous donner les « clés » indispensables pour pouvoir exercer pleinement et dans les meilleures conditions possibles votre droit de vote. Un « **guide de l'élection** » a été mis à la disposition des postes consulaires concernés pour préciser et détailler les différentes modalités de ce scrutin : le vote électronique (jusqu'au 4 juin), le vote par correspondance (jusqu'au 5 juin), et le vote à l'urne classique le jour même. Vous trouverez aussi, dans cette édition de la *Dépêche du Quai d'Orsay*, un mode d'emploi destiné à vous familiariser avec le vote électronique. De même, un portail spécifique, entièrement dédié à cette élection (www.afe2009.fr), et mis en ligne sur le site de France-Diplomatie, vous permettra de trouver à tout moment les informations utiles. Enfin, vous recevrez dans les tout prochains jours une lettre indiquant le bureau de vote auquel vous êtes rattaché.

Pour marquer l'importance de ce scrutin et afin de mobiliser le plus grand nombre d'électeurs, l'initiative a été prise de lancer une campagne de communication via les deux principaux médias audiovisuels diffusant à l'étranger, TV5 et RFI. Celle-ci se déroulera en deux temps : du 6 au 20 avril et du 11 au 18 mai.

Alain Catta

Directeur des Français à l'étranger et de l'Administration consulaire



Sommaire

- Les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEPP)
- page 2

- Les Français de l'étranger doivent-ils redouter la RGPP ?
- page 2

- Les conventions fiscales, sociales et de transfèrement
- page 3

- Français et expatriés : statistiques et enquêtes
- page 3

- Voter par Internet à l'étranger : mode d'emploi
- page 4

Le point sur...

Les comités consulaires pour l'emploi et la formation professionnelle (CCPEPP)

La DFAE pilote un réseau de 41 bourses pour l'emploi et la formation professionnelle de par le monde : 19 d'entre elles sont animées par des Chambres de Commerce et d'Industrie françaises à l'étranger membres du réseau de l'UCCIFE¹, 6 par des organismes ou associations tournées vers l'emploi et 16 sont implantées au sein de consulats. Leur activité est majoritairement centrée sur la recherche d'emploi avec ces dernières années, un renforcement de la formation professionnelle sur certaines zones géographiques.

Les CCPEPP ont recensé en 2008 un peu plus de 5 400 offres d'emploi pour 16 145 candidatures. 4 017 propositions ont pu être satisfaites, 25 % des demandeurs d'emploi ont ainsi pu bénéficier d'un placement.

Les actions menées dans ce cadre s'insèrent dans une dynamique favorisant la démarche de contractualisation avec des acteurs économiques de type public ou privé pour soutenir l'accomplissement d'objectifs jugés comme participant de l'intérêt général.

L'autofinancement de l'activité est en progression notable grâce à ce partenariat « public/privé » réussi. Les recettes engendrées par la facturation du service aux entreprises ont doublé en trois ans (728 000 euros en 2008), soit un taux d'autofinancement de 43 %.

La rentabilité de l'activité pour l'Etat progresse avec un coût moyen du placement qui passe de 275 euros en 2007 à 243 euros en 2008.

Les actions de formation professionnelle réalisées au sein de structures locales de formation, ou en France (avec l'AFPA, Association pour la formation professionnelle des adultes, sur cofinancement du ministère de l'Emploi) ont bénéficié à 320 de nos jeunes compatriotes, principalement dans les pays du Maghreb/ Moyen Orient et de l'Afrique/Océan indien .

La Commission Permanente pour l'Emploi et la Formation professionnelle qui s'est réunie le 10 mars 2009 a confirmé les orientations suivantes :

- la poursuite du partenariat avec les Chambres afin d'améliorer l'efficacité de l'activité et sa part d'autofinancement
- le renforcement des actions de formation professionnelle, en direction de nos compatriotes en difficulté d'insertion professionnelle
- le processus de retrait partiel de l'activité de placement direct de nos services « emploi » sur les pays européens.

¹ Union des Chambres de Commerce et d'Industrie Françaises à l'Etranger

Les Français de l'étranger doivent-ils redouter la RGPP ?

Lancée par le président de la République et suivie de près par les plus hautes autorités, la RGPP (révision générale des politiques publiques) concerne l'ensemble des administrations de l'Etat. La DFAE n'est pas exemptée de cet exercice, et a engagé une réflexion sur la façon de conserver le niveau de qualité des services rendus aux Français à l'étranger tout en contribuant à la diminution des dépenses publiques.

Il ne faut surestimer l'importance des économies attendues des réformes qui seront entreprises. N'excédant pas 4 % des emplois consulaires, elles sont compatibles avec le maintien d'un réseau universel, capable non seulement d'administrer les communautés françaises dans tous les pays où des services consulaires

sont aujourd'hui présents, mais aussi de se déployer dans les pays émergents où ils sont encore trop rares.

Le recalibrage de la mission consulaire, qui s'appuiera notamment sur la **simplification des procédures** et sur les capacités de regroupement, de mutualisation et d'externalisation de certaines activités, n'a donc pas d'autre objectif que de permettre à un nombre sans cesse croissant de Français expatriés d'avoir accès, partout dans le monde, à toute la gamme des services administratifs et sociaux qu'ils sont en droit d'attendre. Est-il besoin d'ajouter que les réformes entreprises tiendront toujours compte des préoccupations des Français de l'étranger relayées par leurs élus ?



Direction des Français de
l'Étranger et de l'Administra-
tion consulaire
et
Direction de la Communication
et du Porte-parolat

contact :
Patricia Manceau
Jean-Michel Feffer
relpubliques.sg-dci@diplomatie.gouv.fr

www.diplomatie.gouv.fr

Maison des Français de
l'étranger
www.mfe.org

Les conventions fiscales, sociales et de transfèrement

Les accords en matière de sécurité sociale et fiscale permettent de faciliter la mobilité internationale de nos compatriotes, qu'ils soient sur le départ, établis dans un pays étranger ou de retour en France.

Les conventions fiscales ont un double objectif : éviter d'éventuelles situations de double-imposition ou de double-exonération fiscales, instaurer une coopération administrative en matière d'échanges de renseignements. 113 accords sont actuellement en vigueur. Des négociations sont en cours avec Taiwan, l'Arabie Saoudite et Bahreïn, et devraient commencer avec la Colombie.

Les conventions de sécurité sociale permettent une **coordination des systèmes de sécurité sociale des travailleurs**, en assurant notamment à nos compatriotes :

- le maintien du régime de sécurité sociale d'origine pour une durée déterminée (détachement),
- l'obtention d'une pension de retraite étrangère même sans être résident à condition d'avoir cotisé pour celle-ci,
- la prise en compte des périodes cotisées à un régime de sécurité sociale étranger pour le calcul de la pension de retraite française (meilleur taux). Le réseau des conventions de sécurité sociale comprend 35 accords bilatéraux qui s'ajoutent au règlement européen de coordina-

tion entre les 27 Etats-membres de l'UE. Deux accords ont été signés en 2008 avec l'Inde et l'Argentine. Des négociations sont en cours avec l'Australie ou devraient être proposées prochainement au Brésil et à la Serbie.

Afin de favoriser la réinsertion sociale des personnes condamnées, **les conventions de transfèrement permettent aux étrangers privés de leur liberté à la suite d'une infraction pénale, d'effectuer leur peine dans leur pays d'origine**. Des conventions peuvent être bilatérales (entre la France et une vingtaine d'Etats) ou multilatérales (soixante Etats sont liés par la Convention du Conseil de l'Europe sur le transfèrement des personnes condamnées du 21 mars 1983).

Une personne condamnée sur le territoire d'un Etat peut être transférée vers le territoire d'un autre Etat pour y subir la condamnation qui lui a été infligée. A cette fin, elle doit exprimer, soit auprès de l'Etat de condamnation, soit auprès de l'Etat d'exécution, son souhait d'être transférée. Le transfèrement peut également être demandé soit par l'Etat de condamnation, soit par l'Etat d'exécution.

Des négociations, à différents stades d'avancement, sont en cours en vue d'étendre le réseau des conventions bilatérales de transfèrement avec plusieurs pays, notamment la République dominicaine, le Brésil et le Pérou.

Français et expatriés : statistiques et enquêtes

La population française inscrite au registre des Français établis hors de France au 31 décembre 2008 s'élève à **1 427 046**, soit une hausse de 7,6 % par rapport à celle mesurée l'année précédente. Ces statistiques font apparaître que sur les dix dernières années, le nombre de nos compatriotes expatriés augmente selon un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 3,6 %. Si près de la moitié des Français inscrits sont installés en Europe (48 %), 20 % en Amérique et 15 % en Afrique, le Proche et Moyen Orient et l'Asie-Océanie ne représentent respectivement que 6,6 % et 8,5 % des inscrits au registre. Cependant, ce sont ces deux zones qui enregistrent la plus forte expansion (respectivement + 12,6 % et + 10 %) (pour en savoir plus consulter le site www.diplomatie.gouv.fr).

La Maison des Français de l'étranger (MFE) a réalisé à l'été 2008 une enquête sur l'expatriation visant à mieux cerner le profil et les attentes de nos compatriotes établis à l'étranger. Cette

étude, à laquelle ont répondu près de 4 000 personnes, a notamment permis de mesurer les attentes des Français expatriés par rapport au rôle et aux services assurés par l'administration consulaire française à l'étranger. Il en ressort qu'une large majorité de nos expatriés sondés, dont 81 % déclarent être inscrits sur le registre consulaire, portent un jugement positif (57 %), voir très positif (14 %) sur les services rendus par nos consulats.

Parmi les services consulaires proposés, la grande majorité des Français répondants à l'enquête apprécie tout particulièrement ceux liés à l'établissement de passeports (91,6 %) et aux actes d'état civil (74,2 %). Ils sont 69,1 % à considérer comme une responsabilité majeure de nos **postes consulaires l'organisation d'élections et 67 % à plébisciter l'offre d'aide et d'assistance en situation de crise**. Les résultats de cette enquête sont en ligne sur le site Internet de la MFE (www.mfe.org).

Voter par internet à l'étranger

www.afe2009.fr

1. - Créer votre compte GAEL (Guichet d'Administration Electronique)

J'ai déjà un compte GAEL



Je veux créer un compte GAEL

Où ? A partir de www.afe2009.fr, cliquez sur le lien GAEL.

Quand ? Dès maintenant.

Comment ? Pour créer votre compte, vous aurez besoin :

- De votre numéro d'identification consulaire (NUMIC), qui figure sur votre convocation aux élections, ou que vous pouvez demander au consulat.
- De vos nom (de naissance), prénom et date de naissance.
- De votre numéro de passeport ou de carte d'identité.

Pour créer votre mot de passe pour votre compte GAEL, suivez les instructions à l'écran.



2. - Créer votre code de vote

Où ? Sur votre compte GAEL, en passant par le site www.afe2009.fr

Quand ? Du 23 avril au 2 juin 2009, 12.00 heure de Paris

Comment ? Suivez les instructions à l'écran pour créer en ligne votre code de vote, composé de 8 à 12 lettres et chiffres. Retenez bien votre code de vote, il est personnel et confidentiel. Il sera actif 24 heures après sa création.



3. - Voter

Où ? Dans le bureau de vote internet, en passant par le site www.afe2009.fr

Quand ? Du 20 mai au 4 juin 2009, 12.00 heure de Paris

Comment ? Connectez-vous avec votre NUMIC et le code de vote que vous avez créé et laissez-vous guider.

Et si j'ai perdu / oublié...

Mon NUMIC : je contacte mon consulat.

Mon mot de passe GAEL : je contacte mon consulat.

Mon code de vote : je le crée de nouveau sur www.afe2009.fr